



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2020 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 51
absents représentés : 6
absent : 1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt six du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 18 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, Mme Chantal COMBEAU a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Laetitia GIBARU a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS.

Absent : Monsieur Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Monsieur Henri ARBEILLE.

- **INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2020 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT**

Rapporteur : Monsieur le Président

A - MARCHÉS PUBLICS

1 - Marchés et accords-cadres selon la procédure adaptée :

- Services

Maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de consolidation de la digue du quai de la liberté à Capbreton

Notification : le 21 septembre 2020

Titulaire : ANTEA France DIRECTION GRAND OUEST à Mérignac (33)

Montant : 9 210 € HT pour la tranche ferme : réalisation de l'AVP

Réalisation de l'audit d'infrastructures de la Communauté de communes et du programme d'entretien pluriannuel d'investissement de MACS

Notification : le 12 novembre 2020

Titulaire: SAS NEXTROAD ENGINEERING / QUALYS TPI à Talant (21)

Montant : 124 085 € HT pour la tranche ferme, 7 310 € HT pour la tranche optionnelle et avec une possibilité de bons de commande pour un montant maximum de 30 000 € HT pour les prestations définies au BPU

- Fournitures

Néant

- Travaux

Travaux d'entretien des voiries, voies vertes, ZAE de maitrise d'ouvrage communautaire : enrobés projetés à l'émulsion

Notification le 4 septembre 2020

Titulaire : COLAS AGENCE LANDES à Saint Paul les Dax (40)

Accord cadre à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum pour une durée d'un an à compter de la notification avec 3 reconductions expresses possibles pour une durée d'un an

Montant maximum pour la durée de l'accord cadre : 1 333 333,33 € HT

B - URBANISME

Décision du président n° 20200930DC62 du 30 septembre 2020 portant sur la délégation ponctuelle de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Labenne à l'occasion de l'aliénation du bien objet de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de Labenne le 5 août 2020 :

- un immeuble bâti sur terrain propre situé à l'Hélio Marin à Labenne et cadastré sous le numéro 3671 de la section C.

Décision du président n° 20201028DC70 en date du 28 octobre 2020 portant sur la signature d'une convention de mise à disposition précaire au profit de l'ONF des parties de parcelles cadastrées section F n° 322, 534 et 535 pour une activité de parage de moutons. Lesdites parcelles, situées 274 avenue du Bayonnais, au lieudit les Aiguillons et Saoutebo (Fond du lac) à Seignosse (40510), sont destinées à l'activité de parage de moutons, afin de permettre à l'occupant de satisfaire son obligation d'entretien et de débroussaillage des fonds voisins, et ainsi éviter les risques de propagation de feux de forêts.

C - SPORTS - CULTURE - JEUNESSE-FAMILLES

Décision du président n° 202009XXDC63 en date du 30 septembre 2020 portant sur la signature de la convention d'objectifs avec l'association "Union sportive Tyrosse rugby Côte-Sud" sur le fondement de la subvention attribuée au titre de l'année 2020

Décision du président n° 20201001DC66 en date du 1er octobre 2020 portant sur la signature de la convention d'occupation temporaire des locaux de la Communauté de communes (Escale Info à Capbreton) avec le Département des Landes pour permettre à son service de prévention spécialisée de mener des actions auprès des jeunes, en les accompagnant dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle pour accéder à l'autonomie

Décision du président n° 20201007DC64 en date du 7 octobre 2020 portant sur la signature d'une convention d'accueil d'une résidence d'artistes au Centre d'arts chorégraphiques, La Marensine à Soustons avec la commune de Soustons, la compagnie Adem Ran pour la création du spectacle « Hic Sunt Leones & The Beasty ». La Communauté de communes s'engage à prendre en charge les frais de repas et de transport pour un montant global de 500 € TTC, répartis comme suit : 300 € TTC pour les frais de restauration et 200 € pour les frais de transport.

Décision du président n° 20201007DC65 en date du 7 octobre 2020 portant sur la signature de conventions de partenariat avec la commune de Capbreton et les associations suivantes :

- « La Cuisine Association », pour l'accueil en résidence de création des conteurs Frédéric Naud et Jeanne Videau, du 28 septembre au 10 octobre 2020, à la Maison de l'Oralité et du Patrimoine (MOP) à Capbreton ;
- « La Compagnie Les 400 coups », pour l'accueil en résidence de création des conteuses Colette Migné et Valérie Vériel, du 7 au 14 décembre 2020 à la MOP à Capbreton.

La Communauté de communes s'engage à prendre en charge les cachets artistiques suivants :

- 3 000,00 € TTC pour la prise en charge des frais liés à l'accueil en résidence des conteurs Frédéric Naud et Jeanne Videau ;
- 2 000,00 € TTC pour la prise en charge des frais liés à l'accueil en résidence des conteuses Colette Migné et Valérie Vériel.

Décision du président n° 20201022DC68 en date du 22 octobre 2020 portant sur la signature d'une convention tripartite avec la compagnie Eflirkoa et l'OARA, relative à :

- 6 ateliers, les 27, 28 et 29 octobre 2020 à Pôle Sud,
- 2 représentations du spectacle « Jeux », le 30 octobre à 10h et 11h, auditorium de Pôle Sud.

La Communauté de communes s'engage à prendre en charge :

- le défraiement de 5 repas pour un montant total de 94 € TTC,
- la prestation de 6 ateliers pour un montant de 210 € TTC,
- le cachet artistique pour 2 représentations du spectacle « Jeux » pour un montant de 2 400 € TTC.

D - INFORMATIQUE

Décision du président n° 20201014DC67 en date du 14 octobre 2020 portant autorisation de cession à titre onéreux des matériels ci-après listés, dont elle n'a plus l'usage, par le biais du site internet de ventes aux enchères <https://encheres-domaine.gouv.fr/hermes/> :

Désignation détaillée	Date d'acquisition	Prix unitaire de départ des enchères	Quantité
Tablette Apple iPad Mini 16 Go Wifi Only - Modèle iPad 2,5 - Avec housse de protection	2015	30 €	100 unités
Tablette Apple iPad Mini 16 Go Wifi Only - Modèle iPad 2,5 - Sans housse de protection	2015	25 €	100 unités
Tablette Apple iPad Mini 16 Go Wifi Only - Modèle iPad 2,5 - Avec housse de protection	2013	30 €	100 unités
Tablette Apple iPad Mini 16 Go Wifi Only - Modèle iPad 2,5 - Sans housse de protection	2013	25 €	100 unités
Tablette Apple iPad Mini 16 Go Wifi Only - Modèle iPad 2,5 - Avec housse de protection	2014	30 €	100 unités

Tablette Apple iPad Mini 16 Go Wifi Only - Modèle iPad 2,5 - Sans housse de protection	2014	25 €	100 unités
--	------	------	------------

Les tablettes sont vendues :

- fonctionnelles et gravées au dos avec le logo de la Communauté de communes MACS ;
- réinitialisées et vidées de leurs données ;
- sans chargeur.

E - TOURISME

Décision du président n° 20201028DC69 en date du 28 octobre 2020 portant sur la signature de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs signé le 29 mars 2018 entre l'OTI et la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud. Considérant la démarche engagée d'élaboration d'un schéma directeur du tourisme et des loisirs, il est nécessaire de prolonger d'une année la durée de la convention d'objectifs dont l'échéance normale était fixée au 31 décembre 2020 dans l'attente du résultat de l'étude prévue au printemps 2021 et de mise en cohérence des orientations stratégiques définies par MACS dans ce cadre avec les objectifs généraux confiés à l'office de tourisme intercommunal.

Le conseil communautaire prend acte de des informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 27 novembre 2020

Le président,

Pierre Froustey